



Convention-cadre sur les changements climatiques

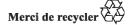
Distr. limitée 8 avril 2011 Français Original: anglais

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention Quatorzième session Bangkok, 5-8 avril 2011, et Bonn, 7-17 juin 2011 Point 2 a) de l'ordre du jour Questions d'organisation Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Proposition du Président

- Ouverture de la session.
- 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
- Élaboration d'un document contenant des résultats exhaustifs et équilibrés devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa dix-septième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et audelà, conformément aux résultats des treizième et seizième session de la Conférence des Parties et sachant que les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention concernent à la fois des tâches relatives à la mise en œuvre et des questions en suspens:
 - 3.1 Une vision commune de l'action concertée à long terme;
 - 3.2 Action renforcée pour l'atténuation:
 - 3.2.1 Engagements ou mesures d'atténuation appropriés au niveau national de la part des pays développés parties;
 - 3.2.2 Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties;
 - 3.2.3 Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement;



- 3.2.4 Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées visant à favoriser la mise en œuvre de l'alinéa *c* du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention;
- 3.2.5 Diverses démarches possibles, y compris les possibilités de recourir aux marchés, pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation et promouvoir de telles mesures, en tenant compte du fait que pays développés et pays en développement parties ne se trouvent pas dans la même situation;
- 3.2.6 Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte;
- 3.3 Action renforcée pour l'adaptation;
- 3.4 Financement;
- 3.5 Mise au point et transfert de technologies;
- 3.6 Renforcement des capacités.
- 4. Examen: Définition complémentaire de sa portée et élaboration de ses modalités.
- 5. Poursuite de l'examen des solutions juridiques permettant d'aboutir à un résultat convenu d'un commun accord sur la base de la décision 1/CP.13, des travaux effectués à la seizième session de la Conférence des Parties et des propositions faites par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
- 6. Questions diverses:
 - a) Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en transition vers une économie de marché;
 - b) Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties.
- 7. Questions supplémentaires.
- 8. Rapport de la session.

2 GE.11-70169